

MAIRIE DE CERNAY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 16 décembre 2024 se sont réunis en réunion ordinaire en mairie de Cernay sous la présidence de Madame DOS-REIS Marie-Paule, Maire.

Etaient présents : Mme Dos Reis Marie-Paule – Mr Rouault Thierry – Mme Deltroy Annie – Mme Condette Maria

Absents excusés : Mr Labet Grégory (pouvoir à Mme Dos Reis Marie-Paule) – Mr Burrer Christian (pouvoir à Mme Deltroy Annie) – Mme Gouin Emilie (pouvoir à Mr Rouault Thierry)

Secrétaire de Séance : Mme Deltroy Annie

Formant la majorité

Ordre du jour : * Transfert du compte administratif du budget de l'eau 2024
* Questions diverses

Madame le Maire informe que le procès-verbal du 29 octobre 2024 sera approuvé lors du prochain conseil.

Budget Eau : Transfert de l'actif – Transfert des résultats du budget – Ecritures comptables relatives au passif à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche

Pour permettre le transfert de la compétence distribution d'eau potable à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, la Trésorerie avait envoyé à la commune des documents et notamment des modèles de délibérations que la commune a pris le 11 juin 2024.

Malheureusement concernant les sections de fonctionnement et d'investissement, à ce jour, la délibération manque de précision. La Communauté de Communes demande aux communes de fournir la délibération pour le 6 janvier 2025 sur laquelle doit être précisé le transfert à 100 % des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement ou sinon indiquer le montant gardé par la commune.

Pour garder l'esprit communautaire, la commune a toujours envisagé au sein de cette instance de transférer l'intégralité.

La Communauté de Communes a pris comme décision d'appliquer un tarif différent du prix de l'eau au regard du transfert de l'entièreté de l'excédent de la section de fonctionnement et d'investissement.

Madame le Maire présente la simulation de la Communauté de Communes concernant les différents tarifs de l'eau suivant les communes.

Concernant les modalités de transfert de l'eau notamment la facturation et la mise en œuvre, Madame le Maire informe qu'une lettre sera adressée aux administrés début janvier 2025.

La commune n'est pas concernée par l'assainissement.

Fin de séance 20 h 00

La secrétaire de séance,
Annie Deltroy

Le Maire,
Marie-Paule Dos Reis